

## COMPTE-RENDU

---

### EMARGEMENT

#### Administrateurs présents

Nicole MOISY  
Catherine EVILLARD  
Françoise LERAY  
Yves LE VRAUX  
Eric POEHR  
Marc PINCON  
Dominique CRAMET  
Marie-Madeleine MENARD

Gilbert THOMAS  
Nicole BLOUIN  
Dominique-Anne REYNAUD  
Francine GITTON  
Danielle LEGUAY  
Alexandra OUVRARD  
Geneviève BRETON

#### Administrateurs absents excusés

MOTTAIS Yann

DELAUNAY Annie

#### Pouvoirs

Yann MOTTAIS donne pouvoir à  
Annie DELAUNAY donne pouvoir à

Nicole MOISY  
Marie-Madeleine MENARD

### ORDRE DU JOUR

Approbation compte-rendu séance du 06.06.2023

01. Présentation de la nouvelle équipe de travailleurs sociaux (CCAS et France services)
02. Résidence autonomie - Prolongation du marché Restoria
03. Constitution d'un groupement de commande avec la commune pour les marchés d'assurance et lancement de la consultation en appel d'offre ouvert
04. Participation à la consultation groupée avec le Centre de Gestion pour l'assurance statutaire
05. Demande de subvention – action de prévention « les écrans »
06. Retour sur les décisions de la commission permanente
07. Point d'étape « France services »
08. Questions diverses

## APPROBATION COMPTE-RENDU DU 06.06.2023

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Conseil d'Administration, le compte-rendu de la séance 06 juin 2023 ;

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

### 01. PRÉSENTATION

#### Nouvelle équipe de travailleurs sociaux CCAS et France Services

Invitées : Katy JOURNAULT et Amandine GALLET

La Directrice du CCAS et France services présente la nouvelle équipe de travailleurs sociaux qui interviennent tant pour France services que pour le CCAS de Gennes-Val-de-Loire.

### 02. RÉSIDENCE AUTONOMIE

#### Prolongation du marché Restoria

Rapporteur : Nicole MOISY

Le CCAS et la commune, suite à un groupement de commande, ont décidé chacun de leur côté de souscrire un marché de restauration avec RESTORIA pour la période 2022-2023 renouvelable pour 1 an soit l'année civile 2024 sur décision expresse de l'organe délibérant de chaque collectivité notifiée au plus tard le 30/09/2023. Chaque collectivité restante autonome dans sa décision.

Les deux premières années de la vie de ce contrat ont été marquées par un avenant suite aux crises « mondiales » conduisant à une révision trimestrielle des prix suivant les indices INSEE dédiés (délibération n°12-2022/005 du 20 décembre 2022)

Ainsi, malgré une augmentation du coût du service, la prestation apporte satisfaction, sans qu'une nouvelle consultation, dans le contexte actuel, permette d'obtenir un meilleur service.

#### DELIBERATION n°01\_09/2023

---

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé :**

- ⇒ Décide de la prolongation du contrat pour l'année civile 2024, pour les besoins de la Résidence autonomie les Fontaines
- ⇒ Autorise Madame la Présidente ou à défaut la Vice-présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

### 03. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

#### Avec la commune, pour les marchés d'assurance et lancement de la consultation en appel d'offre ouvert

Rapporteur : Nicole MOISY

Jusqu'alors la Résidence autonomie les Fontaines contractait ses propres contrats d'assurance, différents de ceux de la commune de Gennes-Val-de-Loire.

Dans un souci d'efficience, il est proposé aujourd'hui de revoir ce mode opératoire et de participer aux consultations lancées par la commune pour ce qui concerne les marchés d'assurances. Cette proposition s'inscrit dans le mouvement déjà engagé et favorisant la transversalité entre les services mais aussi la rationalisation des dépenses publiques.

A noter que, pour l'assurance du personnel, le CDG 49 lance une nouvelle consultation, après la dénonciation du marché par l'assureur retenu. Par voie de délibération, il sera proposé également, ci-après, de s'associer à la nouvelle consultation du CDG 49, il apparaît toutefois opportun que la commune et le CCAS consultent en parallèle pour le dit risque statutaire.

Aujourd'hui, il est proposé de :

- Constituer un groupement de commande entre la commune et le CCAS pour la consultation d'assurance en 6 lots pour 3 ans 2024-2025-2026 :
  - Dommage aux biens
  - Flotte (parc de véhicule)
  - Responsabilité Civile
  - Protection juridique
  - Protection fonctionnelle
  - Risques statutaires
- Lancer la consultation en appel d'offre ouvert dans la mesure où le montant des primes sur 3 ans est susceptible de s'approcher du seuil européen de consultation ;
- Retenir les critères suivants :
  - Prime proposée + application du contrat proposé aux sinistres des années 2020-2021-2022 définissant pour ceux-ci le cout restant à la charge de la commune : 80 %
  - Outil informatique de déclarations des risques et de gestion des sinistres : 10 %
  - Apports de l'assureur en matière de prévention : 10 %

#### DELIBERATION n°02\_09/2023

---

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé :**

- ⇒ Approuve la mise en place d'une convention de groupement de commande avec la commune ;
- ⇒ Autorise le lancement de la consultation sur les bases indiquées ci-dessus ;
- ⇒ Autorise Madame la Présidente ou à défaut la Vice-présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

## 04. PARTICIPATION A LA CONSULTATION GROUPEE

### Avec le Centre de Gestion pour l'assurance statutaire

Rapporteur : Nicole MOISY

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative aux protections liées à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe ;

### DELIBERATION n°03\_09/2023

---

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé :**

- ⇒ Décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 01 janvier 2024, selon les caractéristiques suivantes :
  - Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels, à l'exception de la maladie ordinaire, qui est exclue de cette couverture.
  - Garantie des charges patronales (optionnelle).
  - Option : Franchise de 30 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.
- ⇒ Charge Madame la Présidente de signer la demande de consultation.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

## 05. DEMANDE DE SUBVENTION

### Action de prévention « les écrans »

Rapporteur : Catherine EVILLARD

Il est proposé aux administrateurs d'étudier une demande de subvention de 1 500 € pour la mise en œuvre d'actions de prévention autour de l'utilisation des écrans. *-Dossier en annexe-*

Il est précisé que les demandes de subvention ont d'ores et déjà été étudiées pour l'année 2023, le budget restant est de 50,00 €

Au regard de l'intérêt du projet, il est proposé, en complément de la subvention qui peut être apportée par le CCAS, dans le respect du budget disponible, de prendre en charge l'intervention de la conférencière « petite enfance » en mobilisant les fonds communaux disponibles dans le cadre du PEDT.

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé :**

- ⇒ Décide, eu égard au budget restant, d'attribuer une subvention de 50,00€ pour soutenir le projet « écran » ;
- ⇒ Confirme son intérêt pour que, dans le cadre du budget communal alloué au PEDT, les frais relatifs à l'intervention de la conférencière « petite enfance » soient pris en charge par la commune ;
- ⇒ Autorise Madame la Présidente ou à défaut la Vice-présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

## **06. RETOUR SUR**

### **Les décisions de la Commission permanente**

**Rapporteur : Catherine EVILLARD**

Madame la Vice-Présidente présente les décisions prises par la Commission permanente depuis le dernier Conseil d'Administration du CCAS en date du 06 juin 2023 :

- Aides financières : 6 aides attribuées pour un montant total de 1 453,64 € ;
- Secours d'urgence : 10 secours pour un montant total de 475,00 €.

**Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par la Commission Permanente.**

## **07. POINT D'ETAPE**

### **France services**

La rencontre du Conseil d'Administration a débuté par la visite du futur bâtiment dédié à France Services. Les administrateurs mettent en lumière l'intérêt du projet, ce lieu permettant de faire émerger sur le territoire une véritable pépinière, grâce aux acteurs qu'il regroupe et aux projets transversaux qui vont pouvoir émerger.

Les usagers seront également accueillis dans des conditions favorables et les agents pourront bénéficier d'un cadre de travail adapté à leurs besoins.

La visite est également l'occasion de faire un point d'étape et de présenter les dates clés à venir :

- 02 octobre : réception de chantier
- 09 octobre : visite des partenaires utilisateurs de France services
- 12 octobre : livraison du mobilier
- 13 octobre : déménagement des services suivants : CCAS / France services / Enfance
- 16 octobre : ouverture de France services au public

L'inauguration du nouvel équipement sera organisée dans un second temps.

## 08. QUESTIONS DIVERSES

Madame la Vice-Présidente propose un point sur les rencontres partenariales à venir et invite les administrateurs à participer aux événements pour représenter le CCAS :

- **Forum bien être le 11 octobre 2023**

Madame EVILLARD représentera la commune et le CCAS à cet événement. Madame OUVRARD fait part de son intérêt à y participer également et confirmera sa présence auprès de Madame EVILLARD.

- **Banque alimentaire : le vendredi 13 octobre 2023**

A noter que Katy JOURNAULT, travailleur social au sein du CCAS et France services participera à cette rencontre.

- **Goûter des aînés : le mardi 21 novembre et le mardi 28 novembre 2023**

Séance levée à 11H40